

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 41

Séance du 18 JUIN 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 35

Tous les délégués, sauf

MM. GOETZ, MEYER J. P., Mme HITTLER, M. WEISBECKER, (excusés) qui
étaient représentés respectivement par Mme BEYLER, MM. STEIG, VOGEL,
Mme RICHTER.

MM. WEISHAAR, STEINER, HERRLE, NEUHARD, WINLING, LIEHN, (excusés)

DEL. N° 70 /2001

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Subventions au collège de Woerth pour les sorties éducatives

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité
moins 2 voix contre et 1 abstention :***

***- décide de reconduire le dispositif d'aide aux sorties éducatives de
découvertes ou autres, instaurées par le Syndicat Intercommunal du
Secteur Scolaire du 1^{er} Cycle de Woerth, par délibération du 24 mars 1998,
selon les critères suivants :***

- . 11 F par élève et par jour***
- . sortie de 3 jours minimum et 10 jours maximum***
- . contribution limitée à 25 000 F par an (année civile)***
- . aucune autre demande de subvention ne sera à solliciter
auprès de la Communauté de Communes et des Communes
de Goersdorf, Preuschdorf, Lampertsloch et Woerth ;***

***- décide d'inscrire annuellement au budget annexe « secteur scolaire du
1^{er} Cycle à Woerth » un crédit de 25 000 F au titre de la participation aux
sorties éducatives organisées par le Collège de Woerth au profit des
élèves du Secteur Scolaire du 1^{er} Cycle à Woerth ;***

***- dit que le versement des subventions se fera sur présentation d'un état
indiquant pour chaque séjour la destination, le thème général, le nombre
de jours (voyage inclus) et le nombre d'élèves participants.***

Pour extrait certifié conforme
DURRENBACH, le 19 juin 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

